



COMPOSITION DES JURYS
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (Inspé)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du Master MEEF, **2nd degré, tous parcours, 1^{ère} année** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Estelle VALLET-SANTAMARIA, formatrice académique (SES) & responsable pédagogique MEEF 2nd degré

Vice-présidente : Frédérique LAMBLOT, professeure certifiée, formatrice académique et AFA (Anglais)

Membres :

Etienne BOGGIO, formateur académique (professeur documentaliste)

Jean-Christophe CHARDIGNY, professeur certifié (SII)

Lucie CORBIN, MCF (formation transversale)

Marie-Odile CONTZLER, professeure agrégée

Magali DAMBRIN, FA (formation transversale)

Emmanuella DI SCALA, MCF (SVT)

Sandrine DOURU, FA (Allemand)

Amélie DUGUET, MCF

Caroline GUERIN, professeure agrégée (histoire-géographie)

Jérôme LAURENS, MCF (Maths)

Nadège LEMONNIER, FA (Education musicale)

Julien MUGNIER, professeur agrégé (Mathématiques)

Dominique SUGNY, PU (physique-chimie)

Aurélie VAROT, professeure certifiée (EPS)

Pauline VALLOT, MCF (SES)

Suppléant(e)s :

Estelle DECORSE, professeure agrégée (physique-chimie)

Philippe DEPORTE, formateur académique (SII)

Sylvie MARCHENOIR, MCF (Allemand)

Jean-Baptiste MÉDARD, professeur agrégé (Education musicale)

Dominique PASTEUR, CPE et AFA (CPE)

Article 2 :

La directrice de l'Inspé est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de la composante et sur le site internet de la composante.

Fait à DIJON, le 20 novembre 2023

La directrice de l'Inspé
Elsa LANG RIPERT